

Communiqué de presse

Angoulême, le 25 mars 2026

Aménagement d'une aire de covoiturage à proximité du carrefour entre les routes départementales 7 et 731 Commune de Brossac

Canton de Charente-Sud

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et d'ouvrages d'art représentent un budget annuel de 22,3 millions d'euros en 2026.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Au titre du budget "Travaux 2026", le Conseil départemental a retenu l'opération d'aménagement d'une aire de covoiturage non loin du carrefour entre les RD 7 et RD 731 sur le territoire de la commune de Brossac et en partenariat avec cette dernière.

L'agence départementale de Montmoreau (ADA) de la direction des routes et de l'aménagement au sein de la Direction Générales des Services du Département de la Charente a en charge l'étude et le suivi des travaux de cette opération.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Département de la Charente s'est engagé, en partenariat avec les autres collectivités, à créer de nouvelles aires de covoiturage sur son territoire afin de répondre aux enjeux de sobriété énergétique et de mobilités plus durables dans les territoires peu denses.

Aussi, une implantation, à proximité immédiate de deux routes départementales majeures (RD 7 et RD 731) et sur un terrain appartenant déjà au Département, a été retenue.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de cette opération sont assurées par le Département conformément à la convention de partenariat avec la commune de Brossac.

Cette nouvelle création portera à 33 aires de covoiturage présentes sur le territoire charentais.

DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS

Il s'agit de créer une aire de covoiturage à proximité du carrefour entre les RD 7 et 731 sur le territoire de la commune de Brossac qui se caractérise par :

- une voie unique de desserte des places de stationnement de 6 m de large en revêtement de type « enduit »
- 5 places de stationnement en dalle alvéolaire béton permettant une infiltration des eaux in-situ
- 9 places de stationnement en revêtement de type « enduit » dont une place réservée pour les personnes à mobilité réduite
- un abri à vélo pour favoriser l'intermodalité.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Entreprise titulaire du marché : **SCOTPA** – 16160 Gond-Pontouvre

Démarrage des travaux : **mercredi 25 mars 2026**

Durée des travaux : 4 semaines

Les travaux impactent faiblement la circulation dans la mesure où de simples restrictions d'empiètement seront mises en œuvre, les travaux se situant majoritairement en dehors des voies publiques.

COUT DES TRAVAUX

Le coût total de cette opération s'élève à 60 000 € TTC pris en charge par le Département de la Charente.



